

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 7 décembre 2023

Rapporteur :

Madame Laurence VIGNON

N° 39

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 18/12/2023
- la transmission au contrôle de légalité le : 14/12/2023
(accusé de réception du 14/12/2023)

Acte original consultable au service des assemblées

Hôtel de Ville et d'agglomération

44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex

Association T'es Cap : versement d'une subvention

L'association T'es Cap intervient dans le champ du soutien scolaire depuis 2007 et développe des actions en faveur des enfants et jeunes du CP à la Terminale. En 2023, 67 enfants et jeunes quimpérois ont été accompagnés par l'association.

La Ville de Quimper, dans le cadre du travail partenarial entamé, souhaite le versement d'une subvention de 3 350 euros, soit 50 euros par enfant ou jeune quimpérois.

L'association T'es Cap a pour objectif d'accompagner des enfants et des jeunes dans la réalisation de son travail scolaire.

L'association dépêche ainsi des bénévoles au domicile des familles qui en ont exprimé le besoin.

La ville souhaite verser à l'association une subvention de 50 euros par enfant ou jeune quimpérois accompagné.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la maire à verser une subvention d'un montant de 3 350 euros à l'association « T'es Cap », au titre de l'année 2023 (imputation budgétaire 213.6574.720).